



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Vendredi 13 Août 2021**

OBJET : Désignation des élus du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail -CHSCT

Président de séance: Monsieur Félix ISMAIN

Secrétaire de séance: Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le 13 Août, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 10h par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Délégations du Comité Syndical au Président
2. Délégation générale du Comité au Président en matière de marchés et accords-cadres
3. Délégations du Comité Syndical au Bureau
4. Mise en place des Commissions
5. Désignation des représentants du PNRM auprès des différentes instances
6. Indemnités de Fonction du Président, 1^{er} Vice-Président et 2^{ème} Vice-Président
7. Indemnités de déplacement des élus
8. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – L. BEAULIEU – K. BERNABÉ - C. EMMANUEL – N. LIMIER – S. NORCA – M-A. RAVIN -
Messieurs D. DINAL – E. DUFEAL – F. ISMAIN – M. NADEAU -

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr A. BIRON (Case-Pilote) - Mr J. MONFORT (Diamant) – Mr D. DELEPINE (Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis) - Mr J-L GUIZONNE (Grand-Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) - Mr S. THALMENCY (Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr M. MICHALON (Marigot) - Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr R. BRITHMER (Morne-Rouge) - Mme K. SALIBER (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU (Rivière-Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière-Salée) - Mr R. DULYMOIS (Robert) - Mme M-A APOCALE (Saint-Esprit) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr M. GOLBASAMY (Saint-Pierre) - Mr C. SAINT-CYR (Sainte-Anne) - Mr E. JULIAT (Schœlcher) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) – Mr L. OCCOLIER (Vaudin)

Pour les Communautés d'Agglomération

→ **Membres Titulaires** : Mr N. MONSTIN (CAP NORD) - Mr L.L. CLEMENTE (CACEM) -

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **CTM** : Mr B.N. AZEROT à Mr F. ISMAIN – Mme F. CARIUS à Mme N. LIMIER – Mr J-C ECANVIL à Mr N. MONSTIN - Mr O. MARIE-REINE à Mme N. ACCUS-ADAINÉ - Mr J. ROSE à Mme K. BERNABÉ

→ **Communes** : Mme J. BAZABAS (Sainte-Marie) à Mr JC. VARACAVOUDIN (Macouba)

Membres titulaires absents

→ **Communes** : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon) - Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) – Mr L. JOUYE DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr J. DOMERGUE (François) – Mr D. DOULIN (Lamentin) - Mr J. ELISABETH (Sainte-Luce) -

→ **Communautés d'agglomération** : Mr J-F. BEAUNOL (CAESM)

Invités : Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM

Assistaient à la Réunion

Monsieur M. VEILLEUR, Directeur Général des Services du PNRM par intérim et ses Collaborateurs

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20210826-21-42-DE
Date de réception préfecture : 26/08/2021
- 22, 2311-1 et suivants,



PREFECTURE DE MARTINIQUE

- Vu** le code général des collectivités territoriales en ses articles 21.22
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant notamment, en son article 11,
- Vu** le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu** le Budget Principal pour l'exercice 2021 du SM/PNRM approuvé en séance du Comité en date 14 Avril 2021,
- Vu** la délibération n°21-29 en date du 04 Août 2021 portant élection du Président du Comité Syndical du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu** la délibération n° 21-20 en date du 04 Août 2021 portant élection des Membres du Bureau du Comité Syndical sous la Présidence du Président élu,

Considérant que le CHSCT (Décret n°85-603 du 10 juin 1985 – Article 28 – Note d'instruction de la DGCL n°RDFB1418373N du 25 juillet 2014) est composé de :

- Représentants de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par l'autorité territoriale auprès de laquelle est placé le CHSCT. Membres de l'organe délibérant ou agents de la collectivité ou de l'établissement (Décret 85-603 du 10/06/85 – Art. 31),
- Représentants du personnel désignés par les organisations syndicales pour une durée de mandat de 4 ans (mandat renouvelable),

Considérant que le nombre de sièges des représentants du personnel a été fixé à 5, avec conservation de la parité des collèges élus et personnels, et que, les organisations syndicales ont communiqué au Parc le nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants qu'elles ont désignés librement,

Considérant qu'il y a lieu de désigner les nouveaux membres représentant le comité, soit un total de 3 titulaires et 3 suppléants dont le Président,

Sur rapport du Président et après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés,

le Comité Syndical

Article 1

Désigne les délégués suivants, membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) du Parc Naturel Regional de la Martinique :

Membres Titulaires : 3	Membres Suppléants : 3
Karine SALIBER – Mairie du Morne Vert	Robert DULYMOIS – Mairie du Robert
Bruno BABIN – Mairie de Bellefontaine	Christian PALIN – Mairie de Trinité
Jean MONFORT – Mairie du Diamant	Sylvain THALMENSY – Mairie du Lorrain

Article 2

Désigne Madame Karine SALIBER, déléguée de la Ville du Morne Vert comme Présidente du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Article 3

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au Représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le vendredi 13 Août 2021

+

Le Président

Félix ISMAIN

